



Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

7 avril 2004

Communiqué de presse

Les nouveaux correspondants régionaux de la Miviludes renforcent le dispositif de veille préfectorale contre les dérives sectaires

Le président Jean-Louis Langlais a réuni pour la première fois ce jour les 22 correspondants régionaux de la Miviludes.

Il a précisé la nature de leur mission et proposé une méthode de travail commune aux représentants désignés par les préfets de région.

Ces « personnes-ressources » veilleront à la diffusion des informations au sein des administrations, à la confection des plans de formation des agents publics ainsi qu'à la gestion des situations qui déborderaient le cadre départemental.

La mise en place de ce réseau de correspondants ainsi que la dynamisation des cellules de vigilances départementales figuraient parmi les 10 propositions concluant le rapport annuel, intitulé « les dérives sectaires », remis au Premier ministre à la fin du mois de janvier par le président de la Miviludes.

Ces deux dispositifs s'inscrivent dans la volonté de la mission de mieux structurer la vigilance administrative en dotant les préfetures des instruments de veille et d'information indispensables à la lutte contre les dérives sectaires.
